

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2020
(Amendement au Règlement de zonage 198-2007)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Le conseil municipal de la Municipalité de Scott au cours de la séance extraordinaire du 10 février 2020 a adopté le règlement numéro 426-2020 intitulé « **Amendement au Règlement de zonage numéro 198-2007.**

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SCOTT, ce 5 mars 2020

Linda Bissonnette
Directrice générale adjointe

Résumé de l'avis :

Promulgation : Consiste en l'étape finale d'adoption d'un règlement et définit l'entrée en vigueur du règlement numéro 426-2020.

But du règlement : Règlement modifiant le règlement de zonage 197-2007.

Date de prise d'effet : Le jour de son adoption, soit, le 10 février 2020.